

**COMPTE RENDU de la RENCONTRE en PRÉSENTIEL entre  
la DRH du RECTORAT et les REPRÉSENTANTS des  
ORGANISATIONS SYNDICALES du vendredi 11 mars 2022**



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN  
Éducation**

**Ce compte rendu est la synthèse de la présentation par les représentants du Rectorat et des questions posées par les représentants des personnels.**

**Étaient présents :** M. FONDERFLICK (Secrétaire général, SG), M. HILDEBRANDT (Direction des Personnels de l'Enseignement Secondaire, DPES), Mme DECOUTY (Direction des Personnels de l'Enseignement Primaire, DPEP)

**SITUATION SANITAIRE :**

Depuis cette nuit, il y a une nouvelle FAQ disponible. La métropole passe au niveau 1 dans les établissements à partir du 14/03. Nous sommes en vacances pour 2 semaines avant la rentrée, le préfet et la rectrice feront un point de situation sur les indicateurs et prendront une décision en fonction de ceux-ci.

Le protocole cas contact reste le même : 1 cas COVID dans une classe et toute la classe est cas contact avec obligation de porter le masque pendant 7 jours. A J+2 un seul autotest suffit. Retour en classe si négatif. Sinon, en fonction du schéma vaccinal de l'élève, il revient ou s'isole.

**Questions des OS**

- *Autotest facturé sur notre mutuelle. Est-ce normal ?* La CRAM ne rembourse qu'un seul autotest. Mais une dérogation a été demandée. Ce qui compte c'est que l'enseignant n'ait pas à payer ses autotests. Donc il se peut que la mutuelle soit facturée, pas l'enseignant.

- *Aide à la direction d'école. Qui en bénéficie ?* Un AED a été mis à la disposition de la circonscription en tant qu'aide à la direction. A chaque directeur·rice de demander l'aide en cas de besoin. [NdlR : L'ensemble des OS ont déjà signalé à plusieurs reprises le fait qu'on parle de personnel « en aide à la direction » mais déplore que le personnel en question ne soit en fait pas présent dans les écoles...]

- *Masque FFP2 : qui peut en bénéficier ?* Beaucoup de masques sont arrivés et distribués dans les établissements. Les priorités de l'académie sont dans l'ordre :

- Les enseignants de maternelles
- Les ATSEM et AESH
- Tout enseignant du primaire
- Les enseignant du secondaire.

Mais actuellement il reste des masques FFP2. Donc toutes les demandes peuvent être satisfaites. Si non, il faut envoyer un mail au SG.

- *Beaucoup de temps partiels refusés. Pourquoi ?* Nous sommes en déficit de titulaires. Les temps partiels sont accordés après étude des dossiers. Les temps partiels annualisés sont systématiquement refusés.

- *Emploi de retraités sur des missions. Est-ce possible ?* Oui, qu'ils se rapprochent de l'autorité académique. [NdlR : la FSU est assez perplexe sur l'intérêt de cette question... l'appel aux retraité·es est un moyen de ne pas créer de moyen supplémentaire pérenne... dommage que certaines organisations syndicales jouent le jeu du pouvoir en place.]

Suite à la demande d'une OS, il nous est indiqué qu'une commission compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves (AESH et AED) doit être réuni dès la rentrée.

## Questions de la FSU

- *Quand sera versée la deuxième tranche de l'indemnité REP/REP+ ?* Pas avant mai ou juin.
- *Lorsque des arrêts de travail bordent les vacances (avant et après) comment sont prise en compte lesdites vacances ?* Les arrêts de travail sont comptabilisés de date à date. Les vacances ne peuvent pas être incluses si elles ne font pas partie de l'arrêt de travail.
- *Dans la version académique des LDG pour le mouvement, le CLM est-il interruptif ou suspensif pour le décompte de l'ancienneté de poste ?* Réponse en GT (l'après-midi).
- *Est-il possible d'éclaircir les conditions de passage des CCF en lycée ? Une harmonisation des consignes du corps d'inspection et des conditions d'application en établissement est-elle possible ?* Un groupe de pilotage académique a été créé. Ceux qui pilotent la mise en place des CCF sont les inspecteurs. S'il y a des difficultés dans les établissements, il faut le faire remonter à l'inspecteur de la discipline et au doyen.
- *A quelle date aura lieu le prochain CTA et à quelle date, les collègues touché-es par une Mesure de Carte Scolaire seront-ils informé-es de la décision ?* 31 mars. A vérifier s'il concerne aussi les MCS.
- *un TZR à temps plein n'ayant demandé aucun temps partiel peut-il être payé à une quotité inférieure à 18/18ème ?* C'est une erreur de gestion. Le faire remonter à la DPES.

La Réunion  
F.S.U.